

Rapport financier sur les comptes 2011

Les comptes de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été établis à partir des pièces comptables déposées au siège de l'Association, 11 rue de la Chaise, Paris (7^{ème}), selon les règles comptables applicables aux associations.

D'un point de vue financier, les faits marquants de l'exercice 2011 ont été l'activité du groupe de travail « Devenir de l'Eglise Catholique en France » et l'organisation du colloque sur l'islam, ainsi que la suppression des charges de personnel et la réduction des charges de fonctionnement avec le déménagement du siège.

Compte de résultat

A la clôture des comptes, le compte de résultat présente un total de produits de 19.643,52 € et un total de charges de 21.309,26 € soit un résultat déficitaire de - 1.665,74 € en amélioration par rapport à l'exercice précédent (- 4.783,13 €).

Le total des produits (19,6 K€) est inférieur de 3% à celui de l'exercice précédent (20,3 K€). Le montant des cotisations (5,4 K€) est en diminution de 5% par rapport à l'exercice précédent (5,7 K€). Les dons (0,2 K€) sont très nettement inférieurs à ceux enregistrés en 2010 (2,1 K€). Les subventions (3 K€) sont également en nette diminution par rapport à l'exercice antérieur (10,3 K€) qui avait enregistré deux subventions substantielles (17 K€) pour le projet « Devenir de l'Eglise catholique en France » dont une partie avait été affectée à un fonds dédié pour les exercices ultérieurs. Les autres recettes courantes (9,3 K€) sont sensiblement supérieures à l'exercice précédent (1,5 K€), principalement du fait des recettes d'inscription au colloque sur l'islam (7,1 K€).

Le total des charges (21,3 K€) est en recul de 15% par rapport à l'exercice précédent (25,1 K€). Les charges de fonctionnement (10,7 K€) sont composées principalement des loyers et charges (5,6 K€) et des frais de personnel (3,8 K€). Ces charges de fonctionnement ont été sensiblement réduites en cours d'exercice, avec le déménagement dans un local au loyer plus économique et la cessation de l'emploi de personnel. Les charges relatives aux projets représentent un total de 10,6 K€ et sont réparties principalement entre les frais de colloque (2,5 K€), les honoraires (1,3 K€), les frais de réception (5,3 K€) et les frais de déplacement (1,3 K€).

D'un point de vue analytique, le colloque sur l'islam présente un résultat à l'équilibre avec un total de produits de 10,1 K€ et un total de charges de 10,0 K€. Concernant le projet « Devenir de l'Eglise catholique en France », le total des charges au titre de l'exercice 2011 est de 1,7 K€. Ce montant est imputé au fonds dédié relatif à ce projet dont le solde s'établit à 5 K€, après la clôture de l'exercice 2011.

Compte de bilan

En 2011, le compte de bilan totalise 11.228,87 € contre 16.142,57 € en 2010.

L'actif est composé de trésorerie réparti pour l'essentiel entre le placement en parts sociales du Crédit Mutuel (9,1 K€) et le compte courant (1,5 K€).

Le passif est constitué du fonds associatif (7,1 K€), des fonds dédiés (5,1 K€) constitués essentiellement du solde restant de la subvention pour le projet « Devenir de l'Eglise catholique en France » et de dettes non encore payées (0,7 K€).

Il est proposé d'imputer le résultat de l'exercice (-1,7 K€) aux fonds associatifs qui s'élèvent ainsi en fin d'exercice à 5,4 K€, soit un montant équivalent à 25% des charges d'exploitation de l'exercice.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2011 est de 5.390,35 €.

Conclusion

Avec environ 80 adhérents cotisants, l'Association dispose juste des ressources propres pour couvrir ses charges de fonctionnement qui ont pourtant été drastiquement réduites au cours de l'exercice 2011. Le montant de ses fonds propres étant très limité, l'Association ne dispose pas actuellement des ressources propres pour engager des projets. Pour réaliser des projets en 2012, l'Association devra envisager le recrutement de nouveaux adhérents, la collecte de dons et mécénat et/ou la recherche de subventions.

Résolutions proposées à l'Assemblée générale

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2011 qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de 1.665,74 € au fonds associatif. Le montant du fonds associatif s'élève ainsi à 5.397,85 €.

L'Assemblée générale décide de reconduire en 2012 le barème de cotisations appliqué en 2011 : 70€ par adhérent, 100€ pour les couples et 30€ pour les prêtres et religieux.

Guillaume Légaut
Trésorier